

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 4 décembre 2012  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DOUZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur André Danis; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette (arrivé à 19 h 30); monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Guylain Desnoyers; monsieur Pierre Labrosse; monsieur André Larichelière; madame Nathalie Morin.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame France Lemay, directrice générale adjointe, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Wojtek Winnicki, directeur général adjoint, centres de formation professionnelle et services aux entreprises; monsieur Jacques Turmel, directeur par intérim, service des ressources humaines; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Michel Laplante, directeur, services des ressources éducatives; madame Suzanne Marcotte, directrice, transport scolaire et mesures d'urgence; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Kristel Woo, coordonnatrice, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC12/13-12-070**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir déplacé le point 10 E) « Capsule d'internationalisation – Mission au Nouveau-Brunswick » après la **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources humaines**, le point 6.1 C) « Engagement d'un agent de liaison » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé le point 13 B) « Nouveau processus de priorisation des projets d'immobilisation » au point 6.3 B) de la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles** (à la demande de monsieur Ghislain Laporte);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 D) « Retraités » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**4. CORRESPONDANCE**

A) Correspondance en date du 26 novembre 2012

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

10 E) Capsule d'internationalisation – Mission au Nouveau-Brunswick (**1<sup>re</sup> partie - Présentation par les directions et enseignants qui ont participé à la mission.**)

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

**6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

**6.1 Ressources humaines**

A) Modification à l'organigramme de la Direction générale –  
Retour de consultation et adoption (**Confidentiel**)

- B) Recommandation du comité de sélection – Nomination au poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint (**Confidentiel**) (**Document déposé séance tenante.**)

- C) Engagement d'un agent de liaison

#### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Nomination sur le comité de sélection – Services professionnels de vérification externe

#### **6.3 Ressources matérielles**

- A) Système d'achats coopératifs 2013-2014 (via le CGTSIM)
- B) Nouveau processus de priorisation des projets d'immobilisation

### **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève
- B) Entente avec l'arrondissement de Saint-Laurent – Échange de terrains – Prolongation du délai d'exécution des dispositions de la lettre d'intention
- C) Modifications au règlement de délégation de pouvoirs – Retour de consultation et adoption
- D) Entente avec la Cité de Dorval – Cession de terrain – Lettre d'intention modifiée

### **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **8.1 Organisation scolaire**

- A) École à vocation particulière – Demande d'approbation à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de l'article 240 de la LIP – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
- B) Acte d'établissement de l'école L'Eau-Vive – Adoption pour consultation
- C) Acte d'établissement de l'école des Amis-du-Monde – Adoption pour consultation

#### **8.2 Planification stratégique**

#### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

#### **8.4 Communications**

#### **8.5 Mesures d'urgence**

### **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

### **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal du Comité exécutif du 9 octobre 2012
- E) Déplacé
- F) Rapport de participation d'un commissaire au congrès d'orientation 2012 d'Éducation internationale (**M. André Larichelière**)

- G) Rapport de participation d'un commissaire au congrès de l'ACELF à Montréal (**M. Guylain Desnoyers**)

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence  
B) Information du directeur général
- Répartition des RÉTAC aux directions générales adjointes
  - Suivi à la démarche du dossier du Service des ressources humaines
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2012  
D) Retraités

**12. QUESTIONS DIVERSES**

**13. INFORMATION**

- A) Campagne Centraide/Croix-rouge (**Information verbale**)  
B) Déplacé

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de  
lecture par la  
secrétaire  
générale par  
intérim**

**CC12/13-12-071**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012, a été remis aux commissaires le jeudi 27 mai 2010;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale par intérim de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 6  
novembre 2012**

**CC12/13-12-072**

Madame Jocelyne Bénard indique qu'aux pages 61, 62 et 70 on aurait dû lire « commissaires représentant les comités de parents » au lieu de « commissaires-parent ».

Elle indique aussi qu'à la page 64 on aurait dû lire « Monsieur Christian Desjardins, président du comité régionale de parents Nord » au lieu de « Monsieur Christian Desjardins, président du comité régionale de parents Ouest ».

Madame Bénard rappelle également, en lien avec le point « Attribution des profits des tournois de golf 2010-2011 et 2011-2012 – Information complémentaire » dont il est question à la page 77, qu'elle a demandé pourquoi si la CSMB ne compte que 12 écoles secondaires, parle-t-on de 16 écoles secondaires dans le document ? À qui appartiennent les 4 écoles supplémentaires mentionnées ?

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012, tel que déposé et corrigé séance tenante.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Madame Jocelyne Bénard pour faire suite à sa question au point précédent demande à qui appartenait les 4 écoles manquantes ? Est-ce que toutes les écoles appartiennent à la CSMB? Elle souhaite que les écoles soient identifiées.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que la CSMB demandera un document corrigé à la directrice générale, madame Mayrand.

**Correspondance**

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande, en lien avec la pièce #2, si madame Sarita Benchimol agit à titre de représentante de la CSMB.

Madame Lamarche-Venne indique qu'elle vérifiera mais qu'elle n'avait pas de mandat de la CSMB.

Monsieur Jean-Marc Crête mentionne que tous les élus ont été invités par la CRÉ de Montréal et que ceux-ci avaient le loisir de se présenter pour faire partie d'un comité. C'est donc en qualité d'élus d'une instance que les personnes nommées siègent, et la raison pour laquelle le nom apparaît avec la mention CSMB.

**Période de  
question du  
public**

1. Des membres du Collectif pour une éducation sans frontières, tiennent à remercier madame Diane Lamarche-Venne, madame Sarita Benchimol et monsieur Yves Sylvain pour la réponse à leur demande et pour les avoir appuyé auprès du MELS afin de faire reconnaître les enfants sans statut.

Le Collectif présente sa mission. Il souligne les problématiques identifiées :

- Exigence du papier d'immigration des parents lors de l'inscription, suscite une crainte chez les parents;
- Paiement de frais de scolarité pour les non-résidents. Les parents n'ont pas les moyens de déboursier ces sommes.

Les revendications du Collectif sont les suivantes :

- Aucun papier de l'immigration ne devrait être exigé. Le fait d'avoir une adresse sur le territoire devrait être suffisant;
- La gratuité scolaire pour tous les enfants du Québec, peu importe leur statut;
- Un code permanent pour tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire.

Le Collectif présente des arguments sociologiques et juridiques. Il demande à la CSMB ce qui peut être fait pour travailler à régler ce problème.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que la CSMB est sensible à la problématique. Actuellement, elle se doit d'appliquer les règles en vigueur, mais des représentations seront faites à cet effet.

2. Des membres de Parents en action pour l'éducation et de l'organisme La Troisième Avenue viennent présenter le bilan de la conversation publique qu'ils ont tenu: « Et les enfants, ça va à l'école ». Ils désirent remettre une copie de leur rapport.

**M. Touchette  
prend son siège**

ADVENANT 19 h 30, monsieur Marc Touchette prend son siège.

Ils s'adressent à la CSMB dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'intégration des élèves provenant d'ailleurs, de manière à ce que les constats et recommandations contenus dans ce rapport puissent contribuer à cette démarche.

Ils souhaitent aider les parents et donnent leur appui à la participation de ces derniers dans les écoles de la région de Saint-Laurent.

Madame Diane Lamarche-Venne félicite les membres des deux (2) organismes pour leur implication. Elle rappelle qu'il existe des instances parentales pour s'impliquer. Elle termine en disant que la démarche « Vivre en français » fera appel aux parents au cours de l'année. Elle invite les parents à rester informé à ce sujet.

3. Monsieur Jean-Marc Hébert, président du comité central de parents, souhaite rappeler la rencontre du 6 décembre 2012 et espère pouvoir compter sur la présence des commissaires à cette rencontre avec les membres des comités de parents et des conseils d'établissement.
4. Madame Monique Davis, présidente du Syndicat des chauffeurs d'autobus scolaires de la compagnie Transco, demande que la clause #2 du contrat de transport scolaire, qui oblige les chauffeurs à négocier immédiatement leur convention collective et à la signer au plus tard le 30 avril 2013 alors que la convention est effective jusqu'au 30 juin 2013, soit retirée. De cette façon, les membres du syndicat auront la chance de négocier correctement leur convention collective.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que la demande sera prise en délibéré.

5. Monsieur Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal-Métropolitain, complète l'information de madame Davis. Il mentionne qu'il existe déjà des clauses dans le contrat qui peuvent aider la CSMB s'il n'y a pas de transport. Il trouve déplorable que la CSMB vienne s'immiscer dans le processus de négociations.

Madame Diane Lamarche-Venne s'engage personnellement et engage le Conseil des commissaires à regarder la situation de plus près.

**Capsule  
d'internationalisation  
– Mission au  
Nouveau-  
Brunswick**

Les directions, enseignants et gestionnaires qui ont participé à la mission au Nouveau-Brunswick présentent un résumé de leur mission. Ils ont, entre autres choses, visité des écoles à vocation communautaires et entrepreneuriales. L'objectif de la mission étant de convenir d'ententes de partenariat entre établissements, ils présentent des perspectives et des retombées, tant au niveau primaire et secondaire qu'au niveau de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information.

**Modification à  
l'organigramme  
de la Direction  
générale – retour  
de consultation et  
adoption**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire;
- B) Organigramme actuel;
- C) Organigramme proposé
- D) Retour de consultation de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ).

Monsieur Jean-Marc Crête souligne que l'ACSQ a soulevé les mêmes commentaires que ceux qui ont été faits par les membres du Conseil des commissaires. Il partage son inquiétude quant à la fréquence des modifications à l'organigramme de la CSMB, ainsi que sur la centralisation de plusieurs services sous la responsabilité du directeur général.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que la centralisation des services sous la responsabilité du directeur général est quelque chose de temporaire, mais de justifié en ce temps de restriction budgétaire.

Messieurs André Danis et Ghislain Laporte font leurs commentaires qui vont dans le même sens que l'intervention de monsieur Crête et portent sur leurs inquiétudes en rapport avec la centralisation ainsi que sur l'intérim prévu au service des ressources humaines.

Monsieur Yves Sylvain explique qu'il s'agit d'un organigramme qui tient compte de la transition que traverse la CSMB et ne reflète pas la posture de la CSMB dans le futur. Il mentionne que s'il est en mesure de prendre la responsabilité de plusieurs services, c'est qu'il peut compter sur une bonne équipe en qui il peut avoir confiance et à qui il peut déléguer beaucoup de responsabilités. Il souligne que la CSMB est l'une des commissions scolaires les plus décentralisées au Québec et qu'il compte se doter d'un 5<sup>e</sup> directeur général adjoint dans 2 ans, lorsque les compressions budgétaires seront terminées. Il pourra alors se décharger de certaines responsabilités.

Les commissaires posent leurs questions et font leurs commentaires.

**Mme Ménard  
quitte son siège**

ADVENANT 20 h 50, madame Catherine Ménard quitte son siège et ne participe pas au vote.

**CC12/13-12-073**

**ATTENDU** le départ à la retraite de la direction générale adjointe responsable du dossier des ressources humaines ;

**ATTENDU** la volonté du directeur général de revoir le partage des dossiers entre les membres de la Direction générale;

**ATTENDU** la place stratégique qu'occupe le Service des ressources humaines au sein de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de rattacher directement à son niveau la responsabilité du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la recommandation de l'Association des cadres scolaire du Québec;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé aux fins de consultation, le projet de modification de l'organigramme de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Mme Ménard  
reprend son siège**

ADVENANT 20 h 52, madame Catherine Ménard reprend son siège.

**Recommandation  
du comité de  
sélection –  
Nomination au  
poste de  
directrice  
générale adjointe  
ou de directeur  
général adjoint**

Documents déposés:

- A) Sommaire
- B) curriculum vitae (1)

Madame Diane Lamarche-Venne explique qu'elle faisait partie du comité de sélection et que tous les candidats provenant de l'interne étaient qualifiés pour le poste, mais que le choix s'est arrêté sur la meilleure candidature qui provenait, elle aussi, de l'interne.

Madame Sonia Gagné-Lalonde explique que le candidat retenu est celui qui s'est le plus démarqué.

Les commissaires font leurs commentaires quant à la candidature de Monsieur Bertrand.

**CC12/13-12-074**

**ATTENDU** le départ à la retraite de madame France Lemay, directrice générale adjointe;

**ATTENDU** les politiques de recrutement, sélection et engagement ainsi que le cadre de gestion de ces politiques adoptés par le Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2012, les membres du Conseil des commissaires ont nommé mesdames Diane Lamarche-Venne, Suzanne Marceau, Monique Vallée, Sonia Gagné-Lalonde ainsi qu'un commissaire représentant les comités de parents afin de siéger au comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le poste a été affiché à l'interne et à l'externe durant la période du 4 au 18 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont eu lieu le vendredi 9 novembre 2012.

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection formé à cette fin;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination de monsieur Dominic Bertrand à titre de directeur général adjoint. La date d'entrée en fonction a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

De lui appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions d'emploi des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal et celles de la politique de gestion des hors cadres, dans la mesure où lesdites dispositions sont applicables, y compris celles qui se rapportent à la probation.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Engagement d'un  
agent de liaison**

Madame Diane Lamarche-Venne informe les commissaires qu'une personne a été sélectionnée pour agir à titre d'agent de liaison auprès des commissaires.

Trois commissaires ont siégé sur le comité de sélection, les autres commissaires désignés n'ayant pu être présents.

Monsieur Jacques Turmel présente madame Carole Vinet, la candidate qui a été choisie. Il mentionne qu'un contrat de 18 mois lui a été offert incluant une probation de quatre mois. La CSMB pourrait également mettre fin au contrat, dans un délai de 60 jours, si cela s'avérait nécessaire.

**Nomination sur le  
comité de  
sélection –  
Services  
professionnels de  
vérification  
externe**

**CC12/13-12-075**

Madame Lamarche-Venne précise que madame Vinet entrera en poste le 14 janvier 2013.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Échéancier.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit, selon l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, nommer, un vérificateur externe pour produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** le dernier mandat octroyé à une firme de vérificateur externe a pris fin avec l'exercice financier 2011-2012;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire doit, afin de nommer ledit vérificateur externe, procéder à un appel d'offres public;

**ATTENDU** par ailleurs, que l'évaluation de la qualité des soumissions admissibles et conformes sera confiée à un comité de sélection formé d'au moins trois membres et d'un secrétaire chargé de coordonner les activités du Comité;

**ATTENDU** que le Comité de vérification – Finances et organisation scolaire, recommande la nomination des membres du comité de sélection;

**ATTENDU QUE** la nomination du vérificateur externe devra être faite à la suite de la recommandation du comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, suivant la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire, à titre de membre du comité de sélection, lequel siègera le 10 janvier 2013 à 15 heures, outre la régisseuse du Service des ressources financières, à titre de secrétaire :

- Monsieur Stéphane Bergeron, Directeur adjoint, Service des ressources financières;
- Maître Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale, par intérim;
- Madame Dominique Bégin, Régisseuse, Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;
- Monsieur Jean-Marc Crête, Commissaire;
- Madame Sonia Lalonde, Commissaire;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour, Commissaire;
- Madame Jocelyne Bénard (membre substitut), commissaire représentant les comités de parent.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Système d'achats  
coopératifs 2013-  
2014 (via le  
CGTSIM)**

**CC12/13-12-076**

*Documents déposés :*

A) *Sommaire*

B) Résolution de la séance du CGTSIM tenue le 25 octobre 2012

Monsieur Guy Allard demande de vérifier si la CSMB peut se joindre à l'achat coopératif pour les fournitures nécessaires pour les cours d'arts plastiques.

Monsieur Jean-Marc Crête demande si le fait d'adhérer aux achats coopératifs pour les agences de voyage est vraiment avantageux pour la CSMB.

**ATTENDU** la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) à sa séance ordinaire du 25 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** chaque commission scolaire est invitée à indiquer au CGTSIM son intention d'adhérer ou non au système d'achats coopératif;

**ATTENDU** les analyses d'opportunités effectuées par le Service des ressources matérielles;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'adhérer au système d'achats coopératifs du CGTSIM, pour l'année scolaire 2013-2014, pour les familles de produits suivants :

- Papier d'impression
- Papier hygiénique et papier essuie mains
- Sacs à ordures
- Lampes et ballasts
- Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaires
- Mazout
- Filtres à air
- Fournitures de micro-informatique
- Fournitures de bureau
- Agences de voyages – voie terrestre
- Agences de voyages – voie aérienne

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Mme Rochefort  
quitte la séance**

ADVENANT 21 h 15, madame Denise Rochefort quitte la séance.

**Nouveau  
processus de  
priorisation des  
projets  
d'immobilisation**

Monsieur Ghislain Laporte demande que le document soit corrigé afin de retirer la question d'adoption. Il s'agit d'un processus qui n'a pas à être adopté par le Conseil des commissaires.

Madame Diane Lamarche-Venne demande comment sont réparties les priorités.

Monsieur Ayaz Poundja répond que la priorisation sera effectuée sur la base d'une pondération. Il y aura une grille de pondération qui sera déposée aux membres du Conseil des commissaires.

**Pause**

**CC12/13-12-077**

ADVENANT 21 h 15, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires prennent une pause, conformément à l'ordre du jour.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Reprise de la séance**

ADVENANT 21 h 35, la séance est reprise au terme de son ajournement.

**Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève**

Me Anne-Marie Pierrot présente les grandes lignes de son rapport annuel.

Un total de 137 demandes ont été déposées au protecteur de l'élève. 87% de ces demandes étaient des plaintes et, de celles-ci, 35% relevaient du niveau d'intervention du protecteur de l'élève.

Madame Pierrot présente les suivis qui ont été faits aux avis qu'elle a produits ainsi que ses différentes recommandations.

Madame Diane Lamarche-Venne demande à ce qu'un retour soit donné par rapport aux suivis et recommandations donnés aux parents par le protecteur de l'élève suite aux avis.

Les commissaires posent leurs questions et font leurs commentaires.

Madame Pierrot répond.

**Mme Ménard quitte la séance**

ADVENANT 22 h 15, madame Catherine Ménard quitte la séance.

Monsieur Jean-Marc Crête mentionne que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont reçu, préalablement, le rapport du protecteur de l'élève et en étaient satisfaits. Il souhaiterait que le Conseil des commissaires revienne sur la question du rattachement des responsables du traitement des plaintes aux directeurs généraux adjoints.

Madame Lamarche-Venne mentionne que l'on pourra effectivement revenir sur le sujet lors d'une séance ultérieure.

**Entente avec  
l'arrondissement  
de Saint-Laurent  
– Échange de  
terrains –  
Prolongation du  
délai d'exécution  
des dispositions  
de la lettre  
d'intention**

**CC12/13-12-078**

*Documents déposés :*

- A) Addenda modifiant la convention du 23 février 2011*
- B) Addenda numéro 2 modifiant la convention du 23 février 2011*
- C) Addenda numéro 3 modifiant la convention du 23 février 2011*

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a, par sa résolution CC10-/11-02-089, accepté les termes d'une lettre d'intention (convention du 23 février 2011) avec l'arrondissement Saint-Laurent concernant l'échange de terrains, laquelle a été signée par les parties le 23 février 2011;

**ATTENDU QUE** ladite lettre d'intention a été déposée auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec qui, en date du 5 mai 2011, a donné son autorisation à l'effet que la CSMB cède à l'arrondissement Saint-Laurent certaines parties de lots, ainsi que deux servitudes, le tout, en conformité avec les termes de ladite lettre d'intention;

**ATTENDU QUE** ladite lettre d'intention prévoyait notamment que la CSMB devait céder à l'arrondissement Saint-Laurent une parcelle de terrain servant à l'implantation d'un complexe sportif d'ici le 31 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** ladite lettre d'intention prévoyait, par ailleurs, que l'arrondissement Saint-Laurent avait jusqu'au 31 décembre 2011 pour céder un terrain à la CSMB dans le Nouveau Saint-Laurent, pour la construction d'une nouvelle école primaire;

**ATTENDU QUE** le 10 janvier 2012, sur les instances de l'arrondissement, le Conseil des commissaires a accepté de prolonger ledit délai du 31 décembre 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

**ATTENDU QUE** le 27 juin 2012, le Conseil des commissaires a accepté, à nouveau, de prolonger ledit délai du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012;

**ATTENDU QU'**à ce jour, les démarches de l'arrondissement en vue de la cession d'un terrain à la CSMB pour la construction d'une nouvelle école ne sont pas encore terminées;

**ATTENDU,** par ailleurs, que les parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour mener à terme les négociations menant à la cession de divers autres terrains prévus à la lettre d'intention;

**ATTENDU QUE** les parties désirent prolonger les délais impartis à la lettre d'intention et à l'addenda du 23 février 2011 en convenant d'un addenda numéro 3, lequel prévoit que les parties auront jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2013 pour compléter les différents échanges de terrains;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de « l'addenda numéro 3 modifiant la convention du 23 février 2011 », telle que modifiée les 10 janvier 2012 et 12 juillet 2012, à intervenir entre la CSMB et l'arrondissement de Saint-Laurent, tel addenda étant déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

D'en autoriser la signature, par le directeur général, pour et au nom de la CSMB.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Modifications au  
Règlement de  
délégation de  
pouvoirs – Retour  
de consultation et  
adoption**

**CC12/13-12-079**

*Document déposé :*

- A) Règlement de délégation de pouvoirs et modifications proposées.

**ATTENDU** le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007 et ses modifications;

**ATTENDU QUE** certains ajustements et certaines modifications s'avèrent nécessaires en raison d'une part, des dernières modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* et, d'autre part, des dernières modifications à l'organigramme de la CSMB;

**ATTENDU QUE** le projet de modification au Règlement a été soumis au comité de gouvernance et d'éthique du Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et d'éthique s'est prononcé favorablement sur le projet de modification au Règlement et, en conséquence, en recommande l'adoption;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif de gestion (CCG) a été consulté sur ces modifications le 28 novembre 2012 et que ses membres se sont déclarés en accord avec celles-ci;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

De modifier le Règlement CC-2-2007, tel que déjà modifié et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De fixer le jour d'entrée en vigueur de ces modifications au Règlement CC-2-2007, le jour de la publication d'un avis public à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Entente avec la  
Cité de Dorval –  
Cession de terrain  
– Lettre  
d'intention  
modifiée**

**CC12/13-12-080**

*Documents déposés :*

- A) *Sommaire;*
- B) *Résolution CC12 13-09-035;*
- C) *Projet de lettre d'intention;*
- D) *Résolution de la Cité de Dorval.*

**ATTENDU** la volonté conjointe de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et de la Cité de Dorval de permettre la construction d'un centre sportif multifonctionnel, à proximité de l'École Dorval-Jean XXIII;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'un tel projet doit se faire sur un terrain dont la CSMB est propriétaire;

**ATTENDU QUE** la CSMB et la Cité de Dorval ont travaillé de concert à la rédaction d'une lettre d'intention énonçant la cession à la Cité de Dorval du terrain appartenant à la CSMB, la construction du centre sportif multifonctionnel ainsi que de l'accès au centre sportif multifonctionnel donné à la CSMB à titre de contrepartie;

**ATTENDU QUE** la CSMB, par sa résolution CC12/13-09-035, a accepté les termes de ladite lettre d'intention;

**ATTENDU QUE** la Cité de Dorval a présenté à la CSMB des propositions de modification à la lettre d'intention, postérieurement à son acceptation par les deux parties;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées se retrouvent notamment aux articles 3 et 4 de la lettre d'intention;

**ATTENDU QUE** le texte du projet de la lettre d'intention à intervenir entre la CSMB et la Cité de Dorval est déposé au soutien de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** la Cité de Dorval a adopté une résolution de son Conseil, à sa séance du 15 octobre 2012, entérinant ladite lettre d'intention;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur André Danis, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de la lettre d'intention à intervenir entre la CSMB et la Cité de Dorval, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

D'en autoriser la signature, par le directeur général, pour et au nom de la CSMB.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École à vocation particulière –  
Demande d'approbation à la  
Ministre de l'Éducation, du  
Loisir et du Sport en vertu de  
l'article 240 de la LIP – École Guy-  
Drummond**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Guy-Drummond
- C) Approbation ministérielle pour une année, l'année 2012-2013
- D) Critères d'inscription 2013-2014 de l'école Guy-Drummond
- E) Demande de renouvellement de l'école Guy-Drummond (documents en liasse)
- F) Extraits de la LIP: articles 193, 240 et 244

**CC12/13-12-081**

**ATTENDU QUE** l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation de la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

**ATTENDU QUE** l'an dernier, la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a approuvé le renouvellement d'un projet particulier au préscolaire et au primaire à l'école Guy-Drummond, pour l'année scolaire 2012-2013 seulement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Guy-Drummond comme établissement aux fins d'un projet particulier;

**ATTENDU QUE** l'école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l'année scolaire 2007-2008;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Guy-Drummond ont respectivement adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport leur approbation pour continuer à offrir le programme primaire international selon les exigences du IB (International Baccalaureat) et de la SEBIQ (Société des établissements du baccalauréat international du Québec), dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

**ATTENDU QUE,** pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour le préscolaire et le primaire, il y a lieu de demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

**ATTENDU QUE** les articles 193 et 244 de la LIP prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM);

**ATTENDU QUE** la direction générale recommande de procéder aux consultations requises en vue d'obtenir le renouvellement de cette approbation;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter pour consultation, en vertu de l'article 240 de la LIP, le renouvellement du statut particulier de l'école Guy-Drummond, à savoir le programme primaire international au préscolaire et au primaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 5 décembre 2012  
au 15 février 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les  
recommandations à la séance ordinaire du Conseil des  
commissaires du mois de mars 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acte  
d'établissement  
de l'école L'Eau-  
Vive – Adoption  
pour consultation**

**CC12/13-12-082**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école L'Eau-Vive
- C) Résolution du conseil d'établissement de l'école L'Eau-Vive  
qui entérine le nom de l'école
- D) Résolution #CC11/12-06-172
- E) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC11/12-06-172, la  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte  
d'établissement pour l'école L'Eau-Vive;

**ATTENDU QUE** le nom proposé en juin dernier a été  
entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école L'Eau-  
Vive;

**ATTENDU QUE** le nom qui a été choisi par le nouveau  
Conseil d'établissement de l'école L'Eau-Vive doit faire l'objet d'une  
consultation auprès du Comité central de parents;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données  
obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire  
l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents  
selon l'article 193;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guy Allard, il est  
résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation, auprès du Comité central de  
parents, l'acte d'établissement de l'école L'Eau-Vive, entré en  
vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le tout tel que déposé au soutien de la  
présente résolution pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 5 décembre 2012  
au 1<sup>er</sup> mars 2013;

De recevoir les retours de consultation et les  
recommandations à la séance ordinaire du Conseil des  
commissaires du mois d'avril 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acte  
d'établissement  
de l'école des  
Amis-du-Monde –  
Adoption pour  
consultation**

**CC12/13-12-083**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école des Amis-du-Monde
- C) Résolution du conseil d'établissement de l'école des Amis-du-Monde qui entérine le nom de l'école
- D) Résolution #CC11/12-06-173
- E) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC11/12-06-173, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école des Amis-du-Monde;

**ATTENDU QUE** le nom proposé en juin dernier a été entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école des Amis-du-Monde le 11 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** le nom qui a été choisi par le nouveau Conseil d'établissement de l'école des Amis-du-Monde doit faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation, auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement de l'école des Amis-du-Monde, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 5 décembre 2012 au 1<sup>er</sup> mars 2013;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois d'avril 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la  
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne les activités à venir.

**Délégués à  
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal du  
Comité exécutif  
du 9 octobre 2012**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport de  
participation d'un  
commissaire au  
Congrès  
d'orientation  
2012 d'Éducation  
internationale**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport de  
participation d'un  
commissaire au  
congrès de  
l'ACELF à  
Montréal**

En l'absence de monsieur Guylain Desnoyers, ce point est reporté à une prochaine séance.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte des précisions au document déposé.

**Information du  
directeur général**

**Répartition des  
RETAC aux  
directions  
générales  
adjointes**

Monsieur Yves Sylvain mentionne qu'à compter du 7 janvier 2012, la répartition de la responsabilité des RETAC sera modifiée. Madame Louise Gaudreault sera responsable du RETAC Saint-Laurent alors que monsieur Richard Guillemette, pour sa part, s'occupera de trois RETAC du sud du territoire, Lachine, LaSalle et Verdun.

**M. Crête quitte la  
séance**

ADVENANT 22 h 43, monsieur Jean-Marc Crête quitte la séance.

Monsieur Jean-Pierre Bédard conserve les mêmes RETAC, c'est-à-dire Ouest 1 et Ouest 3, en plus du suivi du Centre de recherche.

Finalement, monsieur Dominic Bertrand s'occupera de deux RETAC, soit Mont-Royal/Outremont/Côte-Saint-Luc et Ouest 2.

**Suivi à la  
démarche du  
dossier du Service  
des ressources  
humaines**

Monsieur Sylvain informe les commissaires que l'équipe de gestionnaires du service des ressources humaines a été rencontrée, dans un premier temps avec monsieur Jacques Turmel, puis, dans une deuxième temps, avec madame Line Girard.

**M. Danis quitte la  
séance**

ADVENANT 22 h 52, monsieur André Danis quitte la séance.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
30 octobre au 26  
novembre 2012**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Campagne  
Centraide/Croix-  
rouge**

Monsieur Jean-Michel Nahas fait état de la campagne Centraide/Croix-Rouge qui vient de ses terminer. La CSMB a réussi à amasser un montant d'environ 80 000\$.

**M. Laporte quitte  
la séance**

ADVENANT 22 h 55, monsieur Ghislain Laporte quitte la séance.

**Retraités**

Madame Sonia Gagné-Lalonde souligne le départ à la retraite de madame France Lemay, monsieur Wojtek Winnicki et monsieur Jacques Turmel, qui vivaient, ce soir, leur dernière séance du Conseil des commissaires.

Elle tient à les remercier pour leur travail.

Madame Diane Lamarche-Venne, remercie, au nom du Conseil des commissaires les deux directeurs généraux adjoints qui nous quittent en fin d'année.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 23 heures, la séance levée.

---

**La présidente**

---

**La secrétaire générale  
par intérim**